



The European Forum
for the Arts and Heritage
Le Forum Européen
pour les Arts et le Patrimoine

Compte-rendu des Ateliers

- Accès à la création
- Éducation et apprentissage
- Publics et participation
- Interface entre la création artistique
et les industries culturelles

Les Ateliers, qui ont eu lieu le samedi 25 octobre de 12h à 13h15 à la Friche La Belle de Mai, avaient pour objectif d'élargir un processus de consultation et de dialogue structuré lancé par la Commission européenne en juin 2008, à travers la mise en place de trois plateformes thématiques de la société civile.

Les quatre ateliers organisés à Marseille abordaient les thèmes suivants :

- accès à la création (page 3)
- éducation et apprentissage (page 6)
- publics et participation (page 8)
- interface création artistiques et industries culturelles (page 10)

Ces ateliers se penchaient sur quatre des huit thématiques abordées par les groupes de travail des deux nouvelles plateformes (*Accès à la culture* et *Industries culturelles et créatives*).

Durant ces ateliers, notre objectif était d'informer nos membres et les participants assistant à la conférence du travail actuellement mené par une quarantaine de réseaux et organisations européens dans le cadre de ces plateformes. Nous voulions aussi donner la possibilité aux participants de formuler leurs propres recommandations et propositions qui seront ensuite communiquées aux différents groupes de travail des plateformes.

Introduction

La *Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation* fut publiée par la Commission Européenne le 10 mai 2007 et adoptée par le Conseil des ministres de la Culture en novembre 2007. Au-delà de structurer ses ambitions autour de trois objectifs principaux (diversité culturelle et dialogue interculturel, culture comme catalyseur du développement économique et la culture dans les relations extérieures de l'UE), l'*Agenda Européen de la Culture* propose également, en plus des traditionnels programmes et actions communautaires, deux nouveaux instruments pour atteindre ces objectifs : la mise en place d'une Méthode Ouverte de Coordination (MOC - processus intergouvernemental) dans le domaine de la Culture, et l'amélioration et la structuration d'un dialogue politique avec la société civile européenne.

Pendant le premier semestre 2008, et parallèlement à la nomination par les Etats membres d'experts pour les différents groupes de travail de la MOC, les organisations culturelles ont été appelées à se réunir dans trois plateformes de la société civile :

- la plateforme déjà existante pour une Europe Interculturelle (la Rainbow Platform)
- une plateforme qui travaillera sur le thème de l'*Accès à la culture*
- une plateforme centrée sur le *Potentiel des industries culturelles et créatives*

Les organisations participant aux deux nouvelles plateformes (une trentaine par plateforme) ont été sélectionnées par la Commission européenne suite à un appel public à participation.

Ces plateformes se sont réunies pour la première fois début juin et ont alors décidé d'organiser leur travail en sous-groupes thématiques.

- Plateforme *Accès à la Culture* : Accès à la création, Participation/publics, Apprentissage/éducation
- Plateforme *Industries culturelles et créatives* : Environnement réglementaire, Soutien au développement des PME, Echanges/export, Exploitation de la dimension européenne de la circulation des artistes et des biens culturels, Interface entre la création artistique et les industries culturelles

Les plateformes devront présenter les premiers fruits de leur travail lors du prochain Forum culturel qui sera organisé à l'automne 2009.

Atelier 1 – “Accès à la création”

Consultation menée par Milica Ilic (IETM) et Sieglinde Tuschy (Haus der Kulturen der Welt)

Introduction par Mercedes Giovinazzo (Interarts)

Rapporteur : Valeria Marcolin (Union des Théâtres de l'Europe)

Introduction

L'atelier fut introduit par une présentation du processus de dialogue structuré entamé en juin 2008 et des objectifs du groupe de travail « Accès à la création » de la plateforme pour *Accès à la Culture*. Dans ce contexte, le secteur culturel doit gérer une situation complexe: les acteurs culturels ont l'opportunité de s'engager dans les débats européens et de formuler des recommandations à la Commission Européenne et aux Etats membres au niveau national et supranational, mais ils ont également l'impression d'avoir été entraînés dans un processus politique relativement contraignant sans savoir exactement ce qui est attendu concrètement de leur participation. Cela est particulièrement vrai pour la plateforme *Accès à la Culture*, vu que ce thème n'apparaît pas comme tel dans l'*Agenda Européen de la Culture* et qu'un seul de ses groupes de travail (éducation et apprentissage) a un équivalent direct dans la Méthode Ouverte de Coordination.

Les plateformes ont été appelées à réfléchir à un cadre politique sur l'avenir du secteur, ainsi qu'à formuler des recommandations concrètes pour les acteurs culturels, les Etats membres et l'Union Européenne. Les plateformes devraient aborder également des questions globales allant au-delà du contenu même de l'*Agenda Européen de la Culture*, y compris des propositions à intégrer dans les nouvelles générations de politiques et de programmes européens.

Pour les organisations participant au groupe de travail « Accès à la création » de la plateforme *Accès à la Culture*, la création a été définie aussi bien en termes de processus que de produits culturels. Leur ambition est d'examiner et d'influencer les conditions qui permettraient l'épanouissement de la créativité: cela inclut des politiques, la législation et les pratiques en matières sociales et juridiques, et également des mesures promouvant la mobilité. Mais qu'entend-on réellement par création et créativité ? Cette question est difficile d'autant plus que la plateforme réunit une grande diversité de secteurs artistiques et que les délais imposés par la Commission européenne pour produire des recommandations sont relativement courts.

Discussion

Le dialogue structuré

Des idées pour renforcer la participation et s'ouvrir à de nouveaux acteurs

Les organisations de lobbying (comme Culture Action Europe) sont d'importants relais au niveau européen (**bottom up**). De nombreux acteurs culturels qui développent leurs activités à l'international doivent en effet être représentés au niveau politique approprié.

Les discussions entamées au niveau européen devraient également être décentralisées vers les niveaux nationaux et locaux. La Commission devrait soutenir cette décentralisation et organiser, par exemple, en parallèle au Forum Culturel, **27 événements, à plus petite échelle**, dans tous les Etats membres. Ces réunions nationales permettraient d'étendre le débat et la participation d'artistes et de professionnels qui n'ont pas accès à des fonds de mobilité pour assister à ce type d'événements européens.

Un soutien financier à des **actions nationales et régionales** permettrait également aux opérateurs de mener des campagnes locales pour la culture sur des sujets qui soutiennent les objectifs et les priorités de l'*Agenda européen de la Culture*.

Soutenir l'émergence de **nouveaux types de partenariats et de réseaux** est également indispensable pour connecter les différents acteurs, dans différentes configurations. Les réseaux, dans le domaine des arts visuels, par exemple, ont besoin d'incitations et de soutien.

Qu'entendons-nous par créativité ?

Quels acteurs, espaces et processus sont concernés ?

Un système de **partage des connaissances et de l'expertise existantes** dans le domaine du soutien à la créativité devrait être mis en place. Une base de données européenne regroupant études, rapports, textes de lois, publications, recommandations, centres de recherches, ... pourrait être imaginée avec pour objectif de développer de nouveaux paradigmes sur base de l'expertise existante.

Un **appel à contribution d'artistes** (indépendants mais aussi membres d'institutions culturelles aux niveaux local, régional et international) pourrait être lancé pour identifier les principaux obstacles à la création.

L'importance de réfléchir et d'agir au niveau européen sur la question du **statut social des artistes** a aussi été soulignée. En Allemagne, un système d'assurance retraite pour les artistes a été mis en place, alors qu'en France le système d'« intermittence » est déjà un modèle. C'est également et avant tout par ces mesures juridiques et sociales que les Etats membres et l'Union européenne peuvent soutenir la créativité dans le secteur artistique.

Les « réseaux informels » ainsi que les résidences qui offrent aux artistes **l'espace et le temps indispensables à la recherche, l'expérimentation et l'échange** devraient également être soutenus. Les domaines des sciences et de la recherche pourraient être des modèles utiles pour le développement de ce type de soutien.

Le financement de nouvelles infrastructures (à travers les fonds structurels mais aussi les fonds de pré-accession) est également incontournable pour soutenir l'accès à la création ; de nouvelles infrastructures faciliteront, par exemple, le développement du secteur artistique indépendant. L'émergence de nouveaux modèles de gouvernance au sein de ces infrastructures doit également être encouragée, dans le but de développer des modèles de partenariats hybrides entre institutions culturelles traditionnelles et espaces alternatifs de création.

Les fonds européens devraient également soutenir les projets artistiques développés dans les **zones rurales**, et ne pas se concentrer seulement sur les « villes créatives » et le développement urbain.

La traduction littéraire est aussi un élément clé de l'accès à la culture et de la mobilité. Les traducteurs doivent être reconnus et soutenus comme des acteurs importants dans le processus créatif. Les maisons de traducteurs, par exemple, situées à travers l'Europe, doivent être soutenues en ce qu'elles représentent un lieu de rencontre essentiel pour les auteurs, les traducteurs, les bibliothèques, les éditeurs, etc.

Enfin, les obstacles à la **mobilité**, et plus particulièrement la question des visas, ont aussi été identifiés comme des freins significatifs à l'épanouissement de la créativité.

Le financement européen de la culture – Comment améliorer les programmes européens de financement afin qu'ils soutiennent les espaces, les processus et les produits créatifs?

Des subventions à plus petites échelles soutenant des actions locales à dimension européenne devraient être développées, éventuellement par de nouveaux bailleurs de fonds. Les subventions à grande échelle sont difficiles à obtenir pour des artistes individuels ou des compagnies modestes qui n'ont pas forcément les ressources humaines nécessaires pour administrer des subventions de grande ampleur. Ses acteurs doivent également s'associer à des partenaires de plus grande envergure pour accéder au financement européen ; est-ce là un autre obstacle à la création et à la diversité ?

Une autre idée a été avancée : **des fonds pour des événements uniques à dimension européenne**. Il devrait être possible de faire la demande d'un financement modeste avec un cycle d'introduction des demandes beaucoup plus souple. Cette mesure faciliterait les échanges culturels et renforcerait les processus de création. Ce modèle de financement à plus petite échelle devrait également offrir un système d'évaluation et de rapports plus léger. Ce type de financement devrait évaluer le processus autant que les résultats. Actuellement, les tâches administratives et de contrôles financiers sont beaucoup trop lourdes pour le développement d'actions réactives et à petite échelle.

Pour des **groupements informels d'acteurs de la société civile** (comme les collectifs d'artistes, de chercheurs, d'écrivains, etc.) il est difficile, voire impossible, de répondre aux offres européennes de financement. Ce soutien déséquilibré aux structures non-institutionnalisées (mais souvent très créatives) freinent le développement d'actions innovantes au niveau local qui pourraient pourtant participer aux priorités européennes comme le soutien à la créativité et l'accès à la culture.

Un système d'échange de bonnes pratiques devrait être créé avec pour objectif de **comparer les structures et les opportunités offertes par les différents programmes européens**. Partager de manière structurée l'expérience d'opérateurs culturels ayant reçu des subventions d'autres programmes européens permettrait d'améliorer les

procédures de sélection et de gestion du programme Culture. Les programmes Jeunesse, par exemple, ont développé des instruments particulièrement adaptés au soutien à la mobilité ou à l'organisation d'événements à petite échelle, même pour des organisations aux ressources humaines limitées. Le programme Recherche, par ailleurs, pourrait servir d'exemple pour le développement de subventions individuelles pour les artistes autour d'objectifs « d'innovation » et « d'expérimentation ».

Atelier 2 – “Education et apprentissage”

Consultation menée par Rolf Witte (BKJ) et Ilona Kish (Culture Action Europe)
Rapporteur : Pierre de Gelder (Culture Action Europe)

Introduction

Le groupe de travail « Education et apprentissage » de la plateforme *Accès à la Culture* est le seul groupe de travail de cette plateforme ayant un groupe de travail correspondant au sein de la Méthode Ouverte de Coordination. Ce groupe de représentants ministériels sur l'éducation artistique dans l'enseignement primaire et secondaire existe depuis plusieurs années. Il a récemment changé de nom et est devenu ACEnet (Arts and Culture Education network (www.culture-school.net)). Le nom du site Internet “culture-school” est révélateur de leur principal champ d'action: l'enseignement primaire et secondaire. L'éducation artistique formelle et informelle¹, tout comme l'apprentissage tout au long de la vie ne sont pas inscrits à leur agenda. Ce réseau envisage d'organiser une conférence sur « la créativité, l'innovation et l'éducation artistique » les 13 et 14 mars 2009 à Bruxelles.

Le groupe « Education et apprentissage » a également pour cadre de travail la Feuille de Route de l'UNESCO pour l'éducation artistique (document en anglais) adopté par la première Conférence Mondiale de l'UNESCO sur l'Education artistique (2006 – Lisbonne). L'Union Européenne et ses Etats membres ont encore beaucoup à faire pour mettre en oeuvre cette feuille de route...

L'enjeu de cet atelier était d'entendre l'opinion des organisations membres de Culture Action Europe et des participants à la conférence sur ce sujet, de partager leurs expériences et d'émettre des propositions dans le cadre du dialogue structuré.

Discussion

À Chypre, des leçons de théâtre ont été mises en place avec succès dans les écoles primaires. Le Centre chypriote de l'Institut International de Théâtre tente désormais de faire intégrer cet enseignement dans le programme de l'enseignement secondaire. L'enseignement du théâtre dans l'éducation formelle ne contribue pas seulement à l'enrichissement culturel des élèves mais est un instrument important pour l'acquisition d'un certain nombre de compétences essentielles pour leur futur développement social, civique, psychologique et professionnel. **L'importance fondamentale de l'enseignement théâtral, actuellement négligé dans de nombreux Etats membres, doit être rétablie.**

La Finlande est le pays de l'OCDE le plus performant selon l'étude PISA (Programme International pour le suivi des Acquis des Elèves). La Finlande a elle-même été surprise par cette performance et une étude a été lancée pour comprendre ce qui a causé ces résultats remarquables et inattendus (supplantant le Japon et la Corée du Sud en 2003 et améliorant même sa performance générale lors de la série suivante d'évaluations en 2006). Les conclusions de cette étude montrent que la raison probable de cette excellence proviendrait du niveau important d'activités extrascolaires suivies par les élèves finlandais après leurs heures de cours, dans le domaine artistique, sportif ou social.

En Italie, cependant, la tendance imposée par le gouvernement actuel est à la diminution de toute forme d'éducation artistique dans le programme scolaire, alors que l'éducation artistique est déjà absente du programme de nombreuses écoles.

L'importance des connaissances et des compétences dérivant des arts et de la créativité dans le cadre de la formation tout au long de la vie a également été discuté. Les institutions artistiques et culturelles offrent la possibilité d'acquérir de manière informelle et non formelle nombre de compétences. La large pratique par ailleurs de

1 *Éducation formelle* : système éducatif hiérarchiquement structuré, chronologiquement gradué, allant de l'école primaire à l'université et incluant, en plus des études académiques générales, une variété de programmes spécialisés et d'institutions offrant une formation technique et professionnelle à temps plein.

Éducation informelle : le processus d'apprentissage tout au long de la vie par lequel les individus acquièrent des attitudes, des valeurs, des compétences grâce à l'expérience de la vie quotidienne et des influences et ressources éducatives de leur environnement – famille et voisins, travail et activités, marché, bibliothèque et médias de masse.

Éducation non formelle : toute activité éducative organisée en dehors du système formellement établi, qui peut en être complètement séparée ou bien intégrée comme partie d'un ensemble éducatif plus large, qui sert une clientèle d'apprenants et des objectifs d'apprentissage identifiables.

l'art amateur devient un argument politique que nous devrions également souligner.

En guise de suivi de la feuille de route de l'UNESCO pour l'éducation artistique, Anne Bamford (auteur de « The Wow Factor: Global research compendium on the impact of the arts in education ») a publié plusieurs études nationales sur l'impact de l'éducation artistique. Les conclusions de ces études sont impressionnantes et pourraient être utilisées pour influencer les décisions des acteurs politiques nationaux.

En ce qui concerne la mobilité des jeunes dans le domaine des arts, **un programme Erasmus-Culture** a aussi été discuté. Les organisations et institutions culturelles ont également été invitées à **utiliser davantage les possibilités déjà existantes du Service Volontaire Européen** dans le cadre du programme « Jeunesse en Action ».

La discussion entre les participants de l'atelier s'est conclue par un rapide consensus autour d'un des objectifs que devrait poursuivre la Méthode Ouverte de Coordination dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage : recenser et échanger des **bonnes pratiques des secteurs de l'enseignement artistique et culturel dans les Etats membres** avec une attention toute particulière à la formation tout au long de la vie.

Atelier 3 – “ Publics et participation ”

Consultation menée par Kathrin Deventer (EFA) et Jean-Sébastien Steil (In Situ)
Rapporteur : Daphné Tepper (Culture Action Europe)

Introduction

La participation à la vie culturelle est un droit culturel fondamental. La principale préoccupation du groupe de travail « Publics et participation » de la plateforme *Accès à la Culture* est donc le public - existant et futur – et sa participation dans la vie artistique. Les domaines et disciplines artistiques dans lesquels les arts rencontrent le public comprennent - de manière non exhaustive – les arts du spectacle, les arts visuels, les arts de la rue, les arts audiovisuels, les arts numériques, le patrimoine, ...

Le principal objectif des plateformes et de leurs groupes de travail est de produire des recommandations politiques devant être adressées à la Commission Européenne, aux Etats membres et éventuellement aux autorités publiques régionales et locales régionaux et locaux, dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination. Pour ce faire, une seconde réunion plénière de la plateforme *Accès à la Culture* est prévue durant le premier semestre 2009 et des forums culturels devraient pour leur part être organisés à l'automne 2009 et fin 2010.

Les réseaux et organisations participant à ce groupe de travail sont invités à produire des recommandations pour favoriser, soutenir et développer la participation des publics. Le groupe de travail espère identifier des bonnes pratiques de participation, traduire ces pratiques en principes et enfin ces principes en recommandations politiques. Il espère aussi construire un espace de travail collaboratif basé sur un réservoir de connaissances, de bonnes pratiques et d'approches innovantes.

Avant de donner la parole aux participants, le débat a été introduit par une présentation du réseau européen In Situ, qui travaille sur l'intervention artistique dans les espaces publics.

Discussion

A quel niveau politique adresser nos recommandations sur la participation des publics ?

Promouvoir la participation dans la vie culturelle, est-ce vraiment une question européenne ? Nos recommandations politiques ne devraient-elles pas plutôt être adressées aux Etats membres et aux autorités locales dans le cadre de leurs politiques culturelles respectives ?

Si la l'Union européenne n'a pas pour objectif (ni compétence) de remplacer les législations nationales en matière culturelle, il a cependant été souligné qu'elle avait un rôle à jouer dans la **promotion de valeurs et de droits culturels fondamentaux tels l'accès à la culture, la promotion et la protection de la diversité culturelle, ainsi que la promotion de l'interculturalité et de la citoyenneté**. Le développement de la participation des publics à la vie culturelle contribue à ces objectifs généraux. Un autre intérêt à se concentrer sur le niveau local dans un contexte européen est de mettre en avant des bonnes pratiques, qui pourront ensuite être promues au niveau européen.

Qu'entendons-nous par participation des publics?

Premièrement, il a été souligné que la **participation** est un concept qui a **une qualité différente que le simple 'accès à la culture'**. Pour que la participation soit réelle et qu'elle porte ses fruits, un engagement sur le long terme des artistes, des publics et des bailleurs de fonds est nécessaire. Les nouveaux publics ne doivent pas seulement avoir accès aux produits finis mais également être inclus dans les processus de création. De nouvelles populations doivent également être incluses dans ces nouveaux modes de participation à la vie artistique.

De plus, **demander aux artistes d'aller à la rencontre de nouveaux publics est une question sensible** car elle oblige les artistes à réfléchir à leur relation avec le public. Bien que l'importance de défendre les droits culturels fondamentaux (tel l'accès à la culture) est reconnu par le secteur culturel dans son ensemble, le risque toujours présent d'instrumentaliser les arts pour atteindre des objectifs de citoyenneté et de diversité a aussi été soulevé. Une discussion animée sur ce sujet a suivi : les artistes bénéficiant de fonds publics ont-ils pour obligation d'élargir leurs publics dans le but d'atteindre le plus de contribuables possibles ? La principale responsabilité des artistes est-elle de lutter pour leur liberté d'expression et d'accès au processus de création, ou bien de s'assurer que leur public respecte des quotas politiquement corrects? Dans certains cas, l'objectif de participation ne doit pas être poursuivi que par des

actions ponctuelles et purement symboliques répondant de façon ad hoc, mais sans stratégie globale et à long terme, aux demandes politiques de diversité et d'interculturalité.

Participation des publics - recommandations

Certaines formes artistiques, quand elles sont présentes dans l'espace public, ont une fonction symbolique. La localisation d'institutions de « cultures minoritaires », par exemple, revêt une grande importance. Si elle sont situées dans un espace artistique reconnu, elles ont tendance à être considérées comme une forme artistique en tant que telle ; alors que si elles sont situées dans un quartier populaire, elles seront davantage considérées comme projet social. Il est par conséquent crucial pour les autorités publiques de **promouvoir la diversité culturelle et une large participation des publics à tous les niveaux de production artistique et dans divers espaces culturels** afin d'éviter de créer de nouveaux ghettos culturels.

L'idée d'une *Année Européenne pour l'Accès à la Culture* a rapidement été écartée. Néanmoins, inclure un **critère de « promotion de l'accès à la culture » dans les programmes de financement communautaires** a sérieusement été considéré afin de s'assurer que les fonds européens visent réellement une meilleure protection et promotion des droits culturels fondamentaux.

Atelier 4 – “L’interface entre la création artistique et les industries culturelles”

Consultation menée par Raj Isar (Culture Action Europe) et Anne van Otterloo (Kunstenaars & Co)
Rapporteur : Simon Mundy

Introduction

La Plateforme *Potentiel des industries culturelles et créatives* a été créée, comme la plateforme *Accès à la Culture*, en juin 2008.

La Plateforme compte cinq groupes de travail:

- Environnement réglementaire
- Soutien au développement des PME
- Échanges/export
- Exploitation de la dimension européenne de la circulation des artistes et des biens culturels
- Interface entre la création artistique et les industries culturelles

Le dernier groupe de travail animé par Culture Action Europe (avec le soutien du Conseil européen de la Musique) se concentre sur la pratique artistique en tant que domaine créatif essentiel à « l'économie de la Culture » et sur sa relation avec les industries culturelles et créatives.

Avant de donner la parole aux participants, Kunstenaars & Co, membre de Culture Action Europe, fit une présentation intitulée 'Les artistes au cœur de l'industrie créative : stimuler leur indépendance économique et leur esprit d'entreprise'.

Discussion

Les participants ont souligné le fait qu'actuellement le principal revenu du travail créatif indépendant étaient généralement les allocations de chômage et qu'il était donc crucial que les acteurs industriels soutiennent davantage les artistes comme participant à leur processus de recherche et de développement. **L'industrie doit investir dans la créativité à tous les niveaux du processus créatif** et pas seulement dans les besoins technologiques nécessaires à la production.

Un autre participant a insisté sur le **manque d'instruments européens de soutien aux créateurs** dans le cadre des politiques promouvant le développement des industries créatives.

La question des définitions a aussi été posée. Qu'est-ce qu'un artiste ? Un créateur de jeux vidéo a tendance à ne pas être considéré comme un artiste jusqu'à ce qu'il soit au chômage. Néanmoins, où il y a réglementation, il faut tôt ou tard répondre à cette question de définition.

Il a également été avancé que des pratiques restrictives et des structures nationales entravaient souvent l'action des artistes sur le marché unique, à la fois en termes de distribution que d'accès aux secteurs commerciaux et aux radiodiffuseurs. Un difficile **équilibre entre les intérêts des artistes, des sociétés de gestion collective et des industries sur la question de la propriété intellectuelle** doit donc être trouvé. Des artistes souhaitant utiliser les possibilités de gratuité de l'internet, par exemple, sont, dans certains cas, empêchés par les contrats des sociétés de gestion des droits d'auteurs.

Enfin, le danger pour les artistes de s'autocensurer pour satisfaire aux besoins des industries a également été discuté. La liberté de création et d'expression doit redevenir le centre d'intérêt du secteur, d'autant plus qu'il s'engage dans des discussions de politiques économiques.